SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ELECTRICITE
et d'EQUIPEMENT du DEPARTEMENT de la VIENNE

DELIBERATION

REUNION du COMITE

Séance du 13 décembre 2011

REÇU LE
19 DEC. 2011
PRÉFECTURE DE LA VIENNE

Délib 2011/27 (Comité du 13 décembre 2011)

Le 13 décembre 2011, sur convocation du 22 novembre 2011, le Comité du syndicat intercommunal s'est réuni, en session ordinaire à 14 h 30, salle de spectacles La Passerelle à Nouaillé Maupertuis, sous la Présidence de M. Arnaud LEPERCQ, Président et en présence de M. COMBEAUD, secrétaire.

Membres en exercice : 538

Quorum : 270 délégués
311 délégués étaient présents ; 29 avaient donné pouvoir écrit de voter en leur nom à un autre délégué.

3 - AFFECTATION DES DIVIDENDES DE SOREGIES - DELIBERATION

Mme Pascale GUITTET, secrétaire-adjoint du SIEEDV, rappelle que le SIEEDV, actionnaire à 83,3 % de SOREGIES, peut percevoir des dividendes sur décision de l'assemblée générale de SOREGIES. Lors la dernière assemblée générale des actionnaires de SOREGIES en date 24 juin 2011, il a été décidé l'attribution de dividendes suite aux résultats constatés sur l'exercice 2010. Le montant des dividendes revenant au SIEEDV s'élève à 813 875 €. Ces dividendes sont prioritairement affectés au « fonds de réserve aléas exceptionnels » sous la forme d'un compte courant d'associés constitué dans les comptes de SOREGIES.

Le montant actuel du fonds de réserve aléas exceptionnel est de 691 412,69 €. Il est proposé de porter ce fonds à 1 000 000 € de façon à constituer une réserve suffisante pour faire face à deux évènements climatiques de l'ampleur de la tempête Xynthia de 2010. Ainsi, sur les 828 567,37 € de dividendes et intérêts perçus par le SIEEDV :

- 308 588 € seraient affectés au fonds de réserve aléas exceptionnel ;
- 519 979,37 € seraient inscrits sur le compte 27638 « autres établissements publics », article consacré aux travaux de réseaux.

Le Comité, à l'unanimité, décide :

- **d'affecter une partie des dividendes 2010 au fonds de réserve aléas exceptionnels et le solde sur le compte de programmes travaux,**
- **d'approuver la décision modificative correspondante :**

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
761 « Produits de participations » (dividendes)	+ 813 875, 00 €	
768 « Autres produits divers » (intérêts)	+ 14 692,37 €	
023 « Virement à la section d'investissement »		+ 828 567,37€

INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
021 « Virement de la section de fonctionnement »	+ 828 567,37 €	
266 « Autres formes de participation »		+ 308 588,00 €
27638 « Autres établissements publics »		+ 519 979,37 €

Décision modificative budgétaire n° 2

Le Président,

Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Equipement (S.I.E.E.D.V.A) du Département de la Vienne

Arnaud LEPERCQ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19/12/2011
Publication ou notification le 19/12/2011